



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 2), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 4), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à compter de la question n° 2), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 35), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 5), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, Mme Claudine CAULET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Pascal CURIE à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 35), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Nicolas BODIN, M. Dominique SCHAUSS à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 16), M. Rémi STHAL à Mme Anne VIGNOT, Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 5), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 4), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Philippe GONON à Mme Mina SEBBAH (à compter de la question n° 4), Mme Sophie PESEUX à Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Christine WERTHE à M. Pascal BONNET.

OBJET : 26 - Rapport sur la situation en matière de développement durable

Rapport sur la situation en matière de développement durable

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

Le décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse de la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Ce rapport ci-joint présente les actions de la ville entreprises en 2016 et déclinées selon les cinq finalités du développement durable. Ces cinq finalités du développement durable issues du Sommet de la Terre de Rio, sont au centre du cadre de référence du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie pour les projets territoriaux de développement durables comme les agendas 21. Elles sont les suivantes :

- La lutte contre les changements climatiques,
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport vient illustrer la contribution de la Ville de Besançon aux défis nationaux, européens et internationaux en matière de développement durable. Rédigé à partir des contributions de l'ensemble des services et directions de la Ville, il permet de présenter de manière synthétique l'engagement de la ville pour sa politique de développement durable exercée de manière transversale.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport présenté.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport sur la situation en matière de développement durable.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint suppléant



Nicolas BODIN,
Deuxième Adjoint.





Photo : Marc Perrey



La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère



La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources



La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



L'épanouissement de tous les êtres humains



Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

Rapport annuel

Développement durable 2016





Édito

En 2016, Besançon fait vivre le développement durable sur ces trois piliers. Si on attend de ce développement qu'il se caractérise par des politiques fortes dans le domaine de l'environnement, celui du social lui est souvent moins associé.

Aussi, il faut souligner qu'en 2016, la Ville et le CCAS, pour lutter contre le « non recours aux soins » qui désormais touche de nombreux citoyens, se sont engagés à faciliter l'accès à une mutuelle solidaire pour que le plus grand nombre puisse être couvert.

L'économie semble aussi souvent l'oubliée du développement durable. À Besançon, un réseau de commerçants éco-engagés participant à la démarche depuis 2010 pour soutenir une activité durable s'est vu rejoindre par de grandes enseignes pour porter cette idée que chacun peut oeuvrer dans son domaine, à un avenir durable. Il a permis d'aborder cette nouvelle dimension du commerce lors des premières assises nationales du commerce de proximité.

En matière de maîtrise de l'énergie et de biodiversité notamment, la Ville de Besançon maintient son niveau de notoriété par l'attribution de distinctions internationale et nationale. C'est ainsi qu'en 2016, la Ville a obtenu le renouvellement du niveau le plus élevé d'un label international : le Cit'ergie Gold pour l'ensemble de ses actions en matière de maîtrise de l'énergie, de production d'énergies renouvelables, de baisse d'émission de gaz à effet de serres, de stockage carbone et de lutte contre la précarité énergétique, mais aussi de la baisse des gaspillages alimentaires... Seule l'agglomération de Dunkerque en France et une dizaine de villes en Europe ont atteint cette distinction sur 1 100 engagées. Ce label a été renouvelé cette année devant plus de 3 700 congressistes.

Du fait de ses actions au bénéfice de la biodiversité, la Ville a concouru à l'opération *Capitale française de la Biodiversité* concernant les sols et biodiversité et a été finaliste avec une dizaine de grandes villes ; l'agglomération de Rennes a été consacrée pour son acquisition de terres agricoles. En outre, la Ville a obtenu la distinction la plus haute actuellement attribuée des *4 libellules* pour sa politique environnementale dans les espaces publics.

Ces distinctions se fondent sur les réalisations profitant au plus grand nombre d'habitants et des visiteurs. Elles sont pérennes du fait d'un travail sur plusieurs années au bénéfice tout particulier des plus vulnérables. Ainsi de nombreuses initiatives sont menées pour limiter les effets de la précarité sur nos concitoyens, notamment en agissant sur la précarité énergétique.

Quand les collectivités s'emparent de leur destinée dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de la biodiversité, des achats écoresponsables, de la précarité, de l'épanouissement de chacun, du handicap, du social, elles ouvrent des perspectives aux concitoyens et tous les acteurs territoriaux pour anticiper les nouveaux besoins et les nouvelles dynamiques.

Ce rapport annuel présente le développement durable porté par la Ville de Besançon durant l'année 2016, en démontrant l'engagement de la Ville à cette nécessaire transition.

Anne Vignot

Adjointe au Maire

Déléguée à la transition énergétique, au cadre de vie et au développement durable



5

Introduction



6

*La lutte
contre les
changements
climatiques
et la protection
de l'atmosphère*



16

*La préservation
de la
biodiversité,
la protection
des milieux et
des ressources*



26

*La cohésion
sociale et la
solidarité entre
les territoires
et les
générations*



34

*L'épanouisse-
ment de tous
les êtres
humains*



40

*Une dynamique
de développe-
ment suivant
des modes
de production
et de
consommation
responsable*



Ce rapport de développement durable de la Ville de Besancon permet à notre collectivité de dresser un bilan de l'ensemble de ses actions menées durant l'année 2016. S'il s'agit d'une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, c'est aussi pour nous le moyen de porter à votre connaissance les actions les plus significatives en matière de développement durable réalisées par l'ensemble des services de la Ville et du CCAS.

Ces actions vous sont présentées au regard des cinq finalités du développement durable définies en 1992, lors du sommet de la Terre de Rio :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- L'épanouissement des êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Cette approche par finalités permet d'avoir une vision transversale du développement durable qui trouve une réalité dans la plupart des politiques que conduit notre collectivité.

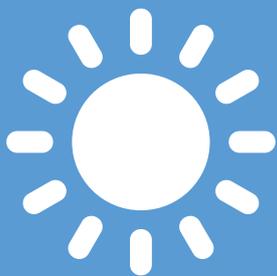
Des pictogrammes sont apposés en marge de chaque action, lorsque l'action concerne une ou plusieurs autres finalités.

Les politiques publiques menées par la Ville de Besancon ont souvent l'ambition de répondre à plusieurs finalités, c'est ce qui fait qu'elles répondent aux enjeux du développement durable de manière cohérente.

Ce rapport est un point de situation en matière de développement durable d'une collectivité qui a mobilisé toutes ses directions. C'est aussi l'occasion de proposer des perspectives d'avenir, des pistes d'amélioration que vous retrouverez à la suite de la présentation de certaines actions.



**5 finalités du
développement
durable**



La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

Une sensibilisation du personnel et des habitants de l'AGORA aux économies d'énergie et de la façon d'habiter



L'Agora, qui accueille notamment des personnes en grande difficulté et en voie de relogement, a bénéficié d'actions de sensibilisation aux économies d'énergies : visite du *Logis 13 éco*, Caravane des énergies avec l'UDCCAS, sensibilisation des habitants à l'empreinte écologique ainsi qu'à la gestion des déchets.

À venir : La sensibilisation se poursuivra notamment à travers la formation des agents sur site et par le biais d'interventions collectives auprès des habitants de la résidence.

CCAS - Direction Solidarités

L'Agora, le personnel et le public sont sensibilisés au développement durable

Développement des énergies renouvelables

Conformément aux objectifs du *Plan Climat Air Energie* et à la labellisation « Cit'ergie », la Ville souhaite développer le potentiel d'énergie renouvelable existant son territoire.

Le choix de la biomasse et de la maîtrise des coûts d'exploitation



Un agent de la direction Maitrise de l'énergie dans la chaufferie de la piscine Mallarmé

Avec le nouveau projet de chaufferie aux granulés décidé pour le nouveau Pôle des Tilleuls, la Ville disposera de dix chaufferies bois sur son patrimoine en 2017. Le bois qui reste l'énergie la moins chère utilisée pour le chauffage des bâtiments municipaux nécessite toutefois une haute technicité pour l'entretien. En outre, l'année 2016 aura été marquée par la reprise en régie de l'exploitation de la chaufferie

de Mallarmé, soit 50 000 € d'économie et un meilleur rendement et efficacité attendus.

2 000 T

de bois économisées pour un service rendu identique grâce à l'augmentation du rendement de 5 % de la chaufferie



Une visite lors des portes ouvertes de la chaufferie bois



200

Bisontins en visite
du site industriel
de la chaufferie bois
pour la journée porte
ouverte inaugurale

Inauguration de la nouvelle chaufferie biomasse du chauffage urbain de Planoise et des Hauts-du-Chazal

L'inauguration de la chaufferie bois de Planoise a été l'occasion de convier les Bisontins à visiter ce site exceptionnel.

Le chauffage urbain s'est vu décerner le label Ecoréseau qui reconnaît la qualité du service pour son niveau d'énergie renouvelable, son coût compétitif et la qualité des relations avec les abonnés.

Une production d'électricité à partir des seuils du Doubs

Une étude intégrant les paramètres techniques, environnementaux et architecturaux a permis de mesurer l'opportunité de produire de l'électricité à partir de trois seuils existants sur le Doubs : moulin Saint Paul, Tarragnoz et Velotte.

Direction Maîtrise de l'énergie



5 MWh

pourraient être
produits par ces trois
microcentrales soit
l'alimentation annuelle
de 1 700 foyers.



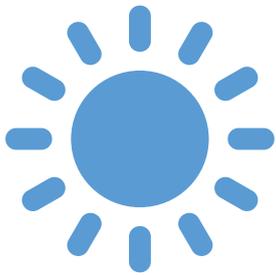
Primes Économies d'énergie

Avec le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), tout acteur qui réalise des travaux ou des actions en matière d'efficacité énergétique peut récupérer une prime en euros a posteriori qui est versée par les fournisseurs d'énergie.

La Ville a fait le choix d'utiliser ce dispositif dès son lancement. En 2016, une nouvelle enveloppe de certificats d'économie d'énergie a pu être valorisée pour un montant de 86 000 €.

Un partenariat gagnant-gagnant a également été mis en place entre la Ville et le CCAS afin de valoriser les CEE récupérés sur les travaux du parc bâti du CCAS. En outre, une partie de ces CEE seront bonifiés car ils concernent des habitants en situation de précarité énergétique.

Direction Maîtrise de l'énergie



Stratégie Climat Air Énergie (SCAE) 2016-2020 et renouvellement du label Cit'ergie Gold



Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial du Grand Besançon, qui porte désormais la compétence de la planification énergie, la Ville a adopté sa nouvelle feuille de route pour les années 2016-2020. Cette stratégie poursuit la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la baisse des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services municipaux et du territoire. Cette nouvelle stratégie renforce également les interactions entre domaines d'activités et compétences, en particulier en intégrant la préservation des ressources et de la biodiversité.

Parmi les axes de réflexion et d'actions, la Ville prévoit notamment :

- de réduire l'impact CO₂ du transport et en particulier du dernier kilomètre pour les livraisons
- de produire un urbanisme et des aménagements durables, intégrant des efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques
- d'étudier le développement de toutes les énergies renouvelables et en particulier l'hydroélectricité et le solaire
- d'étudier la valorisation des déchets organiques produits sur le territoire
- d'établir un programme de rénovation du parc bâti municipal
- de poursuivre l'optimisation des consommations d'énergie
- d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur
- de promouvoir les mobilités actives
- de préserver et développer les puits de carbone

Objectifs

- 15%

de consommation d'énergie sur le patrimoine et les services entre 2008 et 2020 soit 5 % d'économies supplémentaires entre 2016 et 2020

32 %

d'énergies renouvelables en 2020 dont 25 % produites par des installations de la Ville

- 40 %

de gaz à effet de serre



Remise du prix Cit'ergie Gold
le 30 janvier 2017 à Anne Vignot,
adjointe déléguée à la transition énergétique
et au développement durable



Ces actions associeront les instances participatives de la Ville et intégreront un volet communication destiné à mobiliser et associer les habitants.

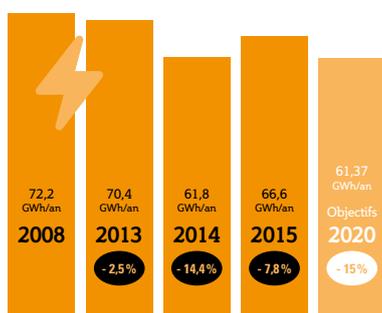


Fin octobre 2016, la Ville de Besançon s'est également vue réattribuer le label Cit'ergie Gold pour l'exemplarité des actions menées ces quatre dernières années et pour les perspectives d'amélioration prévues avec cette nouvelle

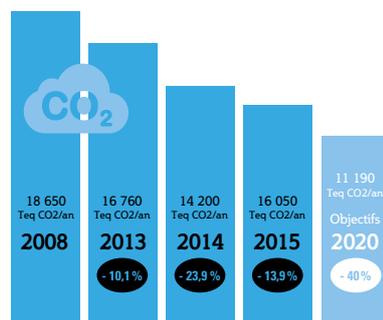
stratégie. Une centaine de villes en Europe dont deux en France ont atteint un tel niveau de prise en compte des enjeux de lutte contre le changement climatique dans une démarche d'amélioration continue. Ce renouvellement est une reconnaissance du travail et des efforts accomplis.

À venir : Projets d'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables : solaire photovoltaïque (5 installations à l'étude), les solutions géothermiques, l'hydroélectricité.

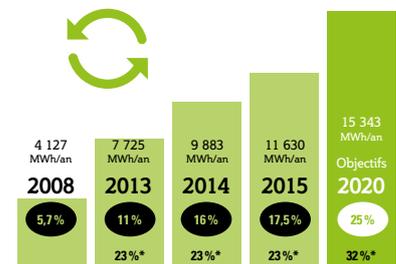
Direction Maîtrise de l'énergie



Évolution depuis 2008 des consommations d'énergie (GWh/an) du patrimoine



Évolution depuis 2008 des émissions de CO₂ (teq CO₂/an) du patrimoine



Évolution depuis 2008 des EnR (MWh/an) du patrimoine

* y compris part EnR réseau électrique et certificat de garantie d'origine



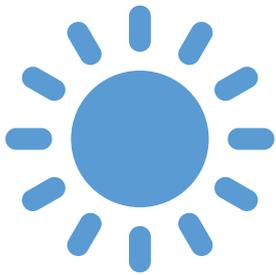
- 15 %
61,37
GWh/an
en 2020



- 40 %
11 190
Teq CO₂/an
en 2020



25 %
15 343
MWh/an
en 2020



**30 % d'énergie
primaire
économisée par
rapport à la
production séparée
de chauffage et
d'électricité
avec la centrale de
micro-cogénération
de la Citadelle**

**22 kwh
Production
d'électricité sur
2 mois consommés**

■ Efficacité énergétique et renouvellement des installations



Micro-cogénération de la Citadelle

La Ville a fait le choix d'expérimenter la technologie de micro-cogénération qui permet de produire de l'électricité en même temps que la chaleur nécessaire au chauffage de ces bâtiments. Une centrale de 7 kW électrique a été installée pour chauffer un ensemble de bâtiments de la Citadelle dont le Naturalium.

Outre, cette innovation, la Ville a procédé au remplacement d'anciennes chaudières et modernisation d'installations : maternelle Vauthier, pôle sportif des Torcols, CTM, GS des Tilleroyes, centre sportif des Orchamps... Une baisse de 30 % de la consommation d'énergie et une amélioration du confort sont attendues.

Direction Maîtrise de l'énergie

■ Prêt de mallette de matériels de mesures



**1 000 ménages
ont utilisé
une des six
mallettes de
caméras thermiques
pour diagnostiquer
leur logement**



Utilisation d'un wattmètre

Afin d'aider les Bisontins à réduire leur facture énergétique et à améliorer leur confort, la Ville poursuit sa mise à disposition de mallettes composée de matériels de mesures : caméra thermique, wattmètre, débitmètre, mousseurs et thermo-hygromètre. A noter que désormais quatre mallettes supplémentaires permettent de rendre ce service sur tout le territoire du Grand Besançon.

Direction Maîtrise de l'énergie



Installation solaire thermique au logements-foyer Les Cèdres



Sur les toits du LF Les Cèdres, installation solaire thermique

La Ville de Besançon a investi dans une installation solaire thermique dans le cadre de la rénovation de la chaufferie du logements-foyer (LF) Les Cèdres par le CCAS (chaudière à condensation). Avec une occupation permanente tout au long de l'année et des consommations d'eau chaude élevées, ce site était parfaitement adapté à cette

source d'énergie. Les panneaux solaires permettent de diminuer de 40 % l'énergie nécessaire pour produire l'eau chaude sanitaire.

À venir : Des travaux équivalents pourraient être envisagés en 2017 pour le LF Huot.

Direction Maîtrise de l'énergie et CCAS



42 m²
de panneaux solaires thermiques vitrés pour une économie annuelle de 1 500 €

Extension du stationnement payant sur voirie



La gestion du stationnement public est le moyen qui permet de réguler le déséquilibre entre l'offre et la demande de stationnement sur la voie publique. Un véhicule qui effectue 20 000 km annuel ne circule que 5 % de son temps. La plupart des véhicules se retrouvent donc stationnés environ 95 % de leur temps, souvent au domicile ou sur le lieu de travail, et sur la voie publique. En ville l'espace public est précieux, c'est pourquoi la réglementation du stationnement s'impose comme une nécessité permettant partager équitablement l'espace entre tous les usagers (visiteurs, actifs, résidents). Par ailleurs, elle permet d'inciter l'utilisateur à se tourner vers une mobilité plus durable : transfert modal par un usage accru des transports en commun en combinaison avec les P+R, l'usage du vélo, la pratique de la marche mais

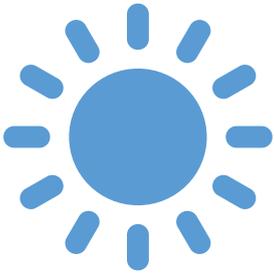
aussi l'autopartage. En 2016, l'extension du stationnement payant s'est portée sur les rues Krug, Delavelle, Diderot, Rivotte et Tarragonz.

À venir : Poursuite de l'extension du stationnement réglementé en voirie et parking par la création d'enclos identiques au parking Chamars.

Direction Voirie et Déplacements



Taux de rotation passant de 1,5 véhicule/place/jour à 4 véhicule/place/jour



Économie de près de
140 €
réalisée sur les trois
abonnements
Ginko/ Citiz/Vélocité

Une offre triple-play (TC, vélo, voiture) pour une mobilité gagnante



A partir
du 1^{er} septembre 2016

Bougez
comme
VOUS VOULEZ !

**+ de MOBILITÉ avec votre
abonnement annuel Ginko !**

- Une seule carte pour tous vos déplacements
- Les abonnements Vélocité et Citiz offerts !

ginko	vélocité	citiz
Abonnement annuel bus et tram Train T6 dans le Grand Besançon (durées 140) Accès gratuit aux Parkings Relais	Abonnement au service vélo gratuit Vous ne payez que votre utilisation (30 premières minutes gratuites)	Abonnement au service d'autopartage gratuit Vous ne payez que les heures réservées et les kilomètres parcourus
Plus d'infos : www.ginko.voyage / La boutique Ginko		

Grâce au travail de mise de commun de leurs systèmes de mobilité (Ginko, Citiz et Vélocité), la Ville de Besançon et le Grand Besançon proposent un abonnement commun pour l'ensemble des services de mobilité. Désormais l'abonnement Ginko annuel permet d'utiliser, sans coût supplémentaire d'abonnement, les vélos en libre-service Vélocité et les voitures en libre-service Citiz !

Un bon moyen pour inciter le citoyen à opter pour une autre mobilité que celle qu'il pratique au volant de sa voiture privée.

Aux Grands Bisontins de se saisir de ces outils pour passer d'une logique de possession à une logique d'utilisation.

À venir : Création d'une maison des mobilités.

Direction Voirie et Déplacements

Extension du réseau cyclable



Trafic vélo en
augmentation
de 10 % annuel

1 place de
stationnement
voiture =
**8 places de
stationnement
vélos**



Future voie verte en construction

Augmentation du linéaire de pistes cyclables et du parc de stationnement vélos pour encourager l'usage du vélo comme mode de déplacement alternatif à la voiture, non polluant, non bruyant et bon pour la santé. Ainsi en 2016 ont été créés 3 km de voies cyclables et posés 50 arceaux vélo :

- rue de Belfort : doublement des pistes cyclables
- rue du Languedoc et avenue Ile de France : création d'une double bande cyclable
- avenue de la Vaite et rue Jean Wyrsh : création d'une bande cyclable
- avenue de Chardonnet : création d'une piste cyclable bidirectionnelle
- avenue de la Paix : création d'une voie verte (projet TCSP).

À venir : Création d'une voie verte avenue de Chardonnet : liaison Pont de Chardonnet/Piscine de Port-Joint sur 300 m.

Direction Voirie et Déplacements



Surveillance de la qualité de l'air



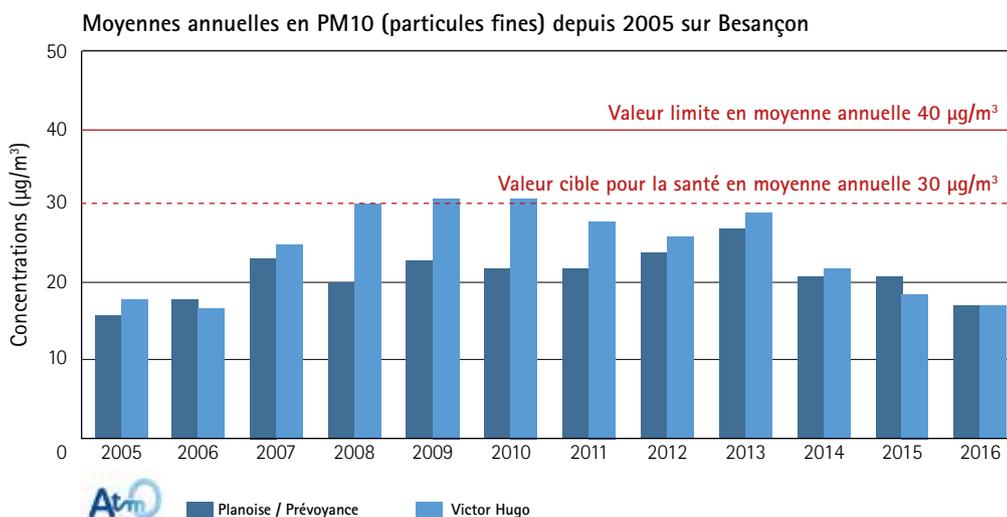
Quatre stations fixes permettent d'assurer la surveillance de la qualité de l'air sur Besançon complétées par un réseau de stations mobiles et d'outils de modélisation. Sont mesurées en temps réel les concentrations en oxydes d'azote (NOx), l'ozone (O3) polluant secondaire et les poussières (PM10 et PM2.5) rejetés par le transport, chauffage et autres activités humaines.

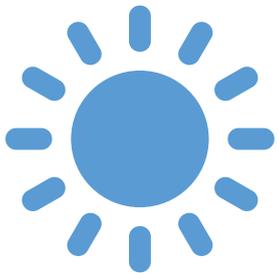
Le suivi des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP – issus des activités humaines de transport et de chauffage) est assuré de façon manuelle.

La prévision de la qualité de l'air est estimée quotidiennement pour le jour-même et le lendemain, disponible sur les sites Web de la mairie et d'ATMO FC.

En 2016, une campagne de mesure expérimentale par bioaccumulation utilisant des choux a été mise en place sur Besançon. Elle vise à évaluer le degré d'exposition environnementale à la pollution, en analysant la quantité de polluants que peuvent accumuler des végétaux, en l'occurrence des choux, sur une période donnée. Dans cette optique, dix sites choisis à travers toute la ville ont été munis de plantation de choux en novembre 2016, pour une durée de deux mois. Les résultats seront connus en 2017, ils permettront de cartographier les niveaux de contamination environnementale à travers la ville.

ATMO Franche-Comté





**10,5 %
d'énergie
renouvelable dans
la consommation
totale d'énergie sur
le territoire bisontin
(contre 1,5 %
en 2002)**

Observatoire Air Climat Énergie

L'observatoire Air Climat Énergie de Franche-Comté, animé par ATMO Franche-Comté, permet de suivre les consommations d'énergie, les productions d'énergie renouvelables, les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

Pour 2016, un travail de mise à jour et de réactualisation des années antérieures (selon une nouvelle méthodologie) de ces données a été réalisé en utilisant notamment le modèle régional de transport routier. Toutes ces données et calculs sont disponibles pour la ville de Besançon et réactualisés périodiquement.

Entre 2008 et 2014, la production de gaz à effet de serre sur le territoire de Besançon a diminué de 9 % et la consommation énergétique de 8 %, alors que depuis 2002 elle avait augmenté de 13 %. Ceci montre un infléchissement de tendance depuis 2010.

ATMO Franche-Comté

Précarité énergétique : des ateliers au Logis 13 éco



Visite Logis 13 éco par le CADA



**15 visites
ou ateliers
à destination du
public en précarité
121 personnes
différentes
sensibilisées**

Plusieurs actions ont eu lieu au Logis 13 éco à destination du public en précarité. Nos partenaires : le CCAS, le service de Prévention spécialisée, la mission locale et le CADA Lafayette sont venus avec leur public pour plusieurs séances.

Un atelier d'alimentation et plusieurs visites thématiques ont permis à chacun de repartir avec des conseils permettant de réduire le coût des charges lié à l'habitat et réduire l'impact négatif sur l'environnement. Les notions de tri des déchets, de qualité de l'air intérieur, de produits toxiques, d'économie eau et d'énergie ont été abordées.

Mission Développement durable



Passage en LED de l'éclairage public du Centre-Ville historique de Besançon



Passage en LED - Ici rue Girardot
dans le quartier de St-Ferjeux

Depuis 2009, la Ville de Besançon s'est inscrite dans un objectif global de diminution de la consommation électrique de l'éclairage public : remplacement des ampoules énergivores, abaissement de la tension des armoires d'alimentation et baisse de la puissance.

Aujourd'hui, grâce aux nouvelles technologies de l'éclairage (pilotage électronique, LED), on peut adapter avec précision la quantité de lumière à l'espace à éclairer ; c'est la notion « d'éclairer juste ». En optimisant la quantité de lumière émise par chaque source, on arrive à rationaliser la consommation d'électricité au plus juste. Une étude fine pour l'éclairage du centre-ville a permis d'évaluer les besoins précis et les lanternes prochainement installées seront en moyenne 4 à 5 fois moins puissantes que l'existant tout en préservant un confort visuel et sécuritaire adapté à chaque espace éclairé.

À venir : remplacement progressif des lampes à décharge de sodium par des sources LED sur l'ensemble de la ville

Direction Voirie et Déplacements



Baisse
de consommation
de **25 %**
à périmètre
équivalent
depuis 6 ans

450 lanternes
à remplacer en
2017 pour un gain
possible de
400 000 kWh/an

15



L'intérieur du bâtiment des vestiaires de l'équipe
des Orchamps inauguré en décembre 2016

Des rénovations à visée énergétique



La rénovation de la Maison du Peuple, 11 rue Battant à Besançon, est engagée et se terminera en été 2017. Le projet consiste en l'aménagement d'une salle de quartier et la rénovation d'un plateau de bureaux. Le

bâtiment est situé dans le périmètre de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine ; les travaux ont pris en compte la préservation de ce bâti ancien. Par la mise en œuvre d'une forte isolation, d'éclairages performants et d'une chaudière gaz à condensation, le niveau de performance atteint sera l'équivalent de Effilogis, soit RT2005 - 60 %. La rénovation du bâtiment des vestiaires de l'équipe des espaces verts des Orchamps situé chemin des Planches a permis d'atteindre un meilleur niveau d'isolation tout comme celle du bâtiment n° 9 du Centre technique municipal.

À venir : Rénovation du groupe scolaire Dürer au niveau de performance énergétique BBC Rénovation (RT2005 - 40 %). Travaux programmés sur la période 2017 - 2020.

Direction Architecture et Bâtiments

Maison du peuple

63 kWh_{EP}/m²/an

(classe énergétique B)

Niveau de performance
énergétique

3 kg_{eq}CO₂/m²/an

(classe A)

Émissions de gaz à effet
de serre



La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

Des installations sportives optimisées



Éclairage des stades revu à l'économie

Les équipements sportifs sont gourmands en énergie et sont occupés par un public nombreux et diversifiés tout au long de la semaine. Des actions ont été menées afin d'améliorer le fonctionnement de l'éclairage des installations intérieures (gymnases) et extérieures (projecteurs sur les terrains) et pour optimiser le chauffage des installations en fonction de la nature de l'utilisation (compétitions ou entraînements avec spectateurs ou non).

Par ailleurs, le tri sélectif sur les installations a été généralisé. L'incitation au covoiturage et à l'utilisation des transports en commun est systématique pour les manifestations.

À venir : Sensibiliser les associations sportives et les employés municipaux affectés sur les installations sportives pour améliorer les gestes du quotidien et économiser l'énergie et les fluides : éclairage, durée des douches, robinets à fermer, utilisation des gourdes, fermeture des portes et fenêtres avant de quitter les lieux, déchets...

Les manifestations sportives de plein air ne sont pas toujours exemplaires en matière environnementale (déchets, consommation, déplacements). C'est pourquoi, il est prévu un accompagnement pour tendre vers des pratiques plus écoresponsables : vaisselle réutilisable, communication dématérialisée, promotion déplacements alternatifs, achats écoresponsables, rampe de distribution d'eau... Une démarche renforcée concernant la gestion des déchets (tri) sera développée avec l'éventuelle mise en place d'une brigade verte pour la gestion de la collecte des déchets sur site.

Direction Sports

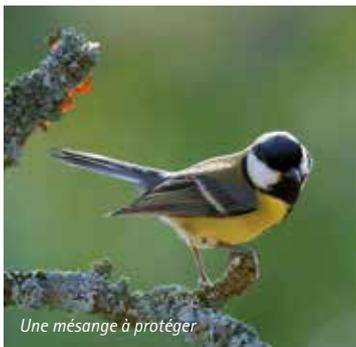


Photo : LPO

Une mésange à protéger

Identification et connaissance des oiseaux des parcs et jardins bisontins et évolution de la gestion



Les jardiniers ont été formés par la LPO Franche-Comté à la connaissance ornithologique (observation et identification) et à la protection des oiseaux. Le personnel des espaces verts participe désormais à

l'inventaire des observations de la LPO et contribue, par des modes de gestion, à un meilleur accueil et une plus forte protection des oiseaux de la ville.

Direction Espaces verts, sportifs et forestiers



22 jardiniers formés à l'écoute et observation des oiseaux des parcs et jardins

18 jardiniers formés à la fabrication de nichoirs



Formation aux changements climatiques en Franche-Comté auprès des personnels de la direction Espaces verts



Attention à la pyrale des buis

La prise en compte et l'adaptation aux bouleversements climatiques avec anticipation sur le choix des végétaux et connaissance de nouveaux parasites est désormais intégrée au fonctionnement du personnel de la direction. Les agents ont participé à des formations et des conférences sur le sujet, afin de modifier leurs

pratiques au quotidien et anticiper les bouleversements à venir dans la gestion des espaces verts et des milieux naturels.

Direction Espaces verts, sportifs et forestiers



**50 agents
formés
sur 147**

La Ville finaliste du concours *Capitale française de la biodiversité*, thème « Sols et biodiversité » pour la catégorie des grandes villes



Des actions ont été conduites par la Ville de Besançon, en lien avec le thème du concours 2016 « Sols et biodiversité » :

- Désimperméabilisation et gestion alternative des eaux pluviales dans le futur quartier Vauban,

- Expression de la diversité des sols dans les espaces naturels des collines bisontines (Sol et Nature : programme d'animations et d'échanges).

Besançon était finaliste dans la catégorie des grandes villes (avec Caen, Le Havre, Lille, Lyon, Rennes) et a obtenu la distinction nationale « 4 libellules » pour ses actions en faveur de la biodiversité.

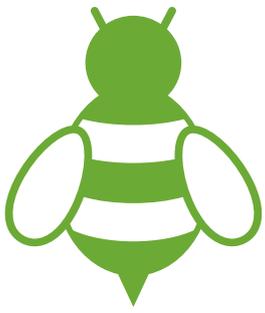
Direction Espaces verts, sportifs et forestiers



**100 %
des espaces
verts en gestion
écologique et des
forêts communales
certifiées PEFC**

**10 espaces
labellisés
ÉcoJardin**

**21 ha
de pelouses sèches
calcaires pâturées
par un troupeau
de chèvres**



Plus de 50 sites
ont reçu des semis
de légumineuses

Année internationale des légumineuses



La Ville a participé activement à l'année de sensibilisation de la population à la problématique des ressources alimentaires notamment en protéines. Elle a réalisé de nombreux semis et plantations dans les massifs de fleurs et les espaces verts et organisé des animations auprès du public comme celles à Planoise qui a réuni plus de 30 enfants.

Direction Espaces verts,
sportifs et forestiers

18

Compostage dans les restaurants scolaires municipaux



30
établissements
équipés
de composteurs



La Ville poursuit le compostage dans les restaurants scolaires. La présence de composteurs dans 30 établissements permet d'éviter que d'importantes quantités de déchets organiques se retrouvent dans les poubelles puis à l'usine d'incinération et constitue un excellent support pédagogique. Les enfants

qui mangent le midi à l'école, sont mis à contribution pour réaliser le tri de leurs déchets et apportent souvent ces derniers au composteur. Dans chaque école dotée d'un composteur, des animations leur permettent de comprendre l'enjeu de leur geste et les problématiques des déchets, du cycle de la matière et du gaspillage alimentaire.

La multiplication des jardins pédagogiques dans les écoles permet une valorisation par les enfants du compost issu des déchets de leur repas.

À venir : Cinq nouveaux sites seront dotés en composteur en 2017.

Direction Éducation et mission Développement durable



Les pollinisateurs dans la ville



L'intérêt des pollinisateurs

Parce ce qu'ils sont des témoins essentiels de la biodiversité et les services qu'ils rendent sont immenses, les pollinisateurs sont au cœur des préoccupations des jardiniers municipaux.

Une réflexion de fond est entamée avec le Grand Besançon. Des scientifiques ont exposé l'importance de mieux prendre en compte leur présence dans nos espaces naturels ou artificiels et adapter nos pratiques pour leur permettre de se développer (choix des végétaux, préservation des habitats, pratique de la fauche...).

On retiendra le programme désormais bien connu

« Abeille, sentinelle de l'environnement » en lien avec l'UNAF et le Syndicat apicole du Doubs, mais aussi de nombreuses animations et conférences.

À venir : L'inventaire sur les insectes pollinisateurs à mener à partir de 2017 par les jardiniers sur les espaces verts publics et la préparation d'assises nationales pour les pollinisateurs.

Direction Espaces verts, sportifs et forestiers



158
animations

89
groupes à la Petite
école dans la forêt

26
animations

et 476
enfants dans
les quartiers

Expérimentation de tri des déchets dans le cimetière du Champ Bruley

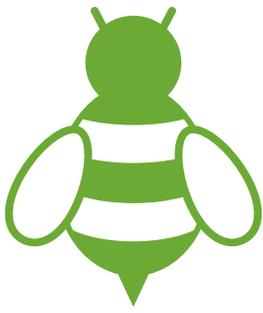


Les cimetières font partie des lieux fréquentés qui génèrent beaucoup de déchets. Afin de ne plus jeter avec les ordures ménagères des déchets végétaux et du terreau issus du fleurissement des tombes qui pourraient être compostés et réutilisés, la Ville de Besançon a proposé aux usagers de séparer les déchets plastiques et pots de

fleur des déchets organiques. Un panneau d'information permet de guider les usagers dans le tri. Cette expérimentation est un succès et une importante proportion de déchets a été détournée de l'usine d'incinération. Elle s'est révélée répondre à une attente.

À venir : Cette pratique sera étendue aux cimetières de St-Claude et de St-Ferjeux, en 2017.

Directions Espaces Verts, Relation avec les usagers et mission Développement durable



70 collectivités rencontrées (communes et syndicats)

85 dossiers techniques recensés correspondant à des actions en voie d'achèvement, en cours ou à prévoir

État des lieux de l'assainissement sur le périmètre de l'agglomération



Dans la perspective du transfert de la compétence assainissement au Grand Besançon un bilan actualisé de l'état technique et des performances des réseaux et équipements a été réalisé. Ce diagnostic permet d'appréhender la grande diversité des situations qui caractérisent le territoire de la CAGB. Il comporte une évaluation des coûts liés à la mise à niveau technique, pour l'amélioration ou le renforcement des installations lorsque cela s'avèrera nécessaire.

Suite à cet état des lieux important, des travaux seront engagés afin de réduire au minimum les rejets directs au milieu naturel d'effluents non traités.

À venir : Programmation de travaux sur une période de 10 ans à partir de 2018.

Département Eau et Assainissement

222 visites grand public pour 2543 personnes

258 visites scolaires et **2715** élèves

3 000 participants dont 1 250 scolaires à la Fête de la Science

Actions de sensibilisation à la biodiversité destinées au grand public et aux scolaires



Le Muséum organise de nombreuses manifestations sur le site de la Citadelle ou en ville (Fête de la Science) sur le thème de la biodiversité et de la protection du vivant.

Des visites thématiques guidées proposent des présentations interactives et des activités ludiques au grand public, pendant les

vacances scolaires sauf en été : *Un froid de canard, Sacrés noms d'oiseaux, Malin comme un singe, La boîte à musées, Les coulisses du Muséum, Y'a pas que les poules qui pondent des œufs, Même pas peur des p'tites bêtes.*

Les journées espèces (journée Tigres, journée Tamarins pinchés, journée Lions) permettent d'aborder de façon plus approfondie une espèce précise particulièrement menacée.

Concernant les scolaires, le Muséum propose un panel de 4 ateliers (Alimentation, Biodiversité, Respiration dans les milieux aquatiques, Métiers du muséum/de la Citadelle), et de 6 visites accompagnées (Jardin zoologique, Jardin zoologique pour les tout-petits, Insectarium, Noctarium, Aquarium, P'tite ferme), aux différents niveaux scolaires (petite section de maternelle jusqu'aux lycées). Au cours de ces interventions, les médiateurs scientifiques abordent des thématiques liées au vivant, des plus simples aux plus complexes mais toujours dans l'optique de sensibiliser à la connaissance et la préservation des milieux et leurs écosystèmes.

Service Action Culturelle – Muséum



Eau et Assainissement : optimisation énergétique des installations



Nouvelles pompes installées en 2016
dans la station d'eau potable de Chenecey

Les installations de traitement et de distribution de l'eau potable comme de l'assainissement sont gourmandes en énergie. La modernisation des équipements, mais aussi les modes de régulation et de leurs fonctionnements permettent d'atteindre un meilleur rendement pour un service rendu identique. Une vaste réflexion est lancée pour calculer au mieux les pics de demande en eau et le

dimensionnement des équipements et optimiser l'ensemble du process.

Département Eau et Assainissement

21

Injection du biométhane dans le réseau de gaz de Besançon à l'étude



Installation du traitement au biogaz

La station d'épuration de Port Douvot a étudié et programmé une modernisation de sa production de biogaz pour une meilleure valorisation du biogaz qu'elle produit depuis plus de trente ans.

Le biométhane était jusqu'à maintenant exploité par cogénération produisant la chaleur nécessaire

au process (parfois en surplus) ainsi que de l'électricité consommée par les équipements. Pour la nouvelle installation, le biogaz sera injecté dans le réseau GrDF ce qui permettrait de valoriser l'intégralité de l'énergie contenue dans le biogaz et inciter à être vertueux dans tous les autres choix énergétiques relatifs à la station. Ainsi, le recours à la récupération d'énergie, notamment via deux pompes à chaleur, l'isolation des digesteurs seront autant de solutions visant à restituer au réseau, le maximum de biométhane.

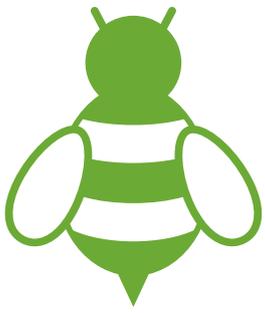
À venir : Encore au stade du projet, la transformation de la méthanisation va connaître ses premiers travaux en 2017 et les premières injections interviendront courant 2018. En parallèle, seront installés des panneaux photovoltaïques sur les plus grandes toitures des bâtiments existants ou à venir.

Département Eau et Assainissement



**50 %
du biométhane
valorisé
par injection
courant 2018**

**100 %
du biométhane,
hors besoins process
incompressibles,
valorisé par
injection en 2019**



800 personnes sensibilisées aux projets lors de la journée de restitution La Citadelle prend ses quartiers

184 enfants participants aux Portes du temps dont 34 % venant des quartiers

Programmes d'animation ouverts aux associations et structures des quartiers



Quelques-unes des « petites bêtes » réalisées par la Loulouthèque et exposées à la Citadelle

La Citadelle prend ses quartiers et les Portes du temps sont des programmes d'animation et de visites interactives à destination des associations, des structures de quartier, des espaces jeunes et accueils de loisir qui permettent au jeune public de découvrir le Muséum ou d'y revenir avec un autre regard pour d'autres découvertes.

Service Action Culturelle – Muséum

Gestion des eaux pluviales



Parking Robelin, installation d'un réservoir d'eau pluviale

La Ville de Besançon a intensifié en 2016 sa politique de gestion des eaux pluviales favorisant la retenue à la source et l'infiltration, afin de limiter les déversements du réseau unitaire d'effluents non traités et les risques de pollution du Doubs.

Les travaux du projet de Transport en Commun en Site Propre devant relier la gare Viotte à TEMIS comprennent l'aménagement de six ouvrages d'infiltration, amenés à collecter le ruissellement généré par une surface globale de près de 5 ha.

Les projets d'écoquartiers en cours (Vaites, Vauban, Viotte) sont le support d'études et de réflexions de la gestion des eaux pluviales. Il s'agit de s'assurer que les dispositifs d'infiltration proposés ne présentent pas de risques d'atteinte au milieu récepteur particulièrement sensible aux pollutions. Une réflexion interservices est également en cours afin de préciser les modalités de gestion de ces aménagements alternatifs et les responsabilités de chaque service à cet égard, et de disposer de dispositifs d'évaluation de l'efficacité des ouvrages, notamment en matière de traitement.

À venir : Plus forte prise en compte des aspects développement durable dans les consultations d'entreprises pour travaux. Optimiser la démarche de gestion des eaux pluviales pour tendre vers un référentiel et évaluation de leur efficacité



42 ha de surface globale sont concernés par ces différents zones d'aménagements (TCSP, Vauban, Vaites, Viotte)



■ Une démarche écologique dans les crèches



La direction Petite enfance est engagée depuis plusieurs années dans une démarche environnementale : mise en place entre 2012 et 2014 des couches lavables dans deux crèches, recherche de solutions de nettoyage/entretien des locaux à faible impact environnemental afin de préserver la santé des enfants et des agents...

Une démarche est engagée sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les établissements par une réflexion sur la qualité environnementale des produits de construction du bâti ainsi que sur les jeux, jouets et mobiliers utilisés en crèches.

À venir : Mise en place des couches lavables pour un 3^e établissement de 60 places en centre-ville à la rentrée 2017. Installation de composteurs dans trois nouveaux établissements.

Direction Petite enfance

■ Utilisation de l'eau de pluie



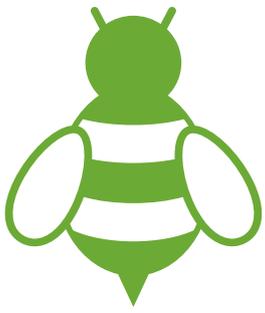
Le service Voirie Propreté de la Ville de Besançon utilise 700 m³ d'eau de pluie pour remplir et/ou laver ses machines (balayeuses/laveuses), ceci grâce aux cuves de récupération installées au dépôt principal aux Prés de Vaux et sur le terrain de Bioparc dans le quartier des Hauts de Chazal.

Cette utilisation a un triple impact : environnemental avec la préservation de ressource, financier avec une consommation d'eau potable diminuée et technique avec une baisse de l'entartrage des machines.

Par ailleurs, cinq toilettes automatiques sont également équipées de systèmes de récupération des eaux de pluie. Cette eau est destinée au fonctionnement des chasses d'eau et au lavage des planchers.

À venir : Afin de poursuivre ces mesures d'économie d'eau, l'installation de cuves enterrées de récupération d'eau de pluie pourrait être généralisée ou au moins étudiée à chaque nouveau grand projet d'aménagement (ex : écoquartiers les Vaîtes, Vauban...).

Direction Voirie et Déplacements



55 l en 2013

40 l en 2014

15 l en 2016

Quantité de produit
phytosanitaire
utilisé par
la Voirie-Propreté

5 886 h
passées pour
le désherbage
manuel en 2016



Désherbage thermique sur voirie

Pratiques alternatives aux produits phytosanitaires



La Ville de Besançon pratique le Zérophyto depuis de nombreuses années. Les pratiques de désherbage et d'entretien ont dû être adaptées et la recherche de nouveaux outils et méthodes alternatives et permanente.

Aucune technique n'est miraculeuse mais chacune doit être choisie en fonction du lieu d'action. Les agents sont alors formés à l'utilisation de ces outils afin de garantir un travail en toute sécurité dans l'espace public.

Les équipes techniques ont dû adapter leur travail et des équipes spécifiques ont été créées, afin de pouvoir assurer un niveau de pousse raisonnable sur toute la voirie communale tout au long de l'année. Ces équipes n'étant pas créées avec du personnel supplémentaire et la pratique du Zérophyto étant consommatrice de main-d'œuvre, le service a dû revoir ses méthodes de travail sur d'autres domaines afin d'absorber cette surcharge.

Les techniques alternatives ont des limites et ne peuvent pas avoir le même rendu que les produits phytosanitaires. Les agents œuvrent tous les jours à faire accepter aux riverains la présence de plantes « sauvages » en ville.

À venir : Besançon n'a pas attendu l'obligation du Zérophyto sur les espaces publics au 1^{er} janvier 2017 pour changer ses pratiques qui nécessitent beaucoup de main-d'œuvre. Dans ce contexte, il faudra désormais renforcer la communication et la sensibilisation des usagers du domaine public à la présence normale et évidente de végétaux en ville.

Direction Voirie et Déplacements

Tri des déchets au marché Beaux-Arts



La ville est propriétaire du bâtiment du marché Beaux-arts et administre sa gestion.

Les commerçants qui y résident, génèrent de par leur activité, une quantité importante de déchets. Jusqu'en 2016, ces déchets collectés 6 fois par semaine n'étaient pas triés ni valorisés et l'ensemble était traité à l'usine d'incinération.

Il a fallu réorganiser le local à déchets, aménager de nouveaux espaces et sensibiliser les commerçants pour aboutir à un tri méthodique de leurs déchets. Un travail collaboratif avec d'autres services comme la direction Gestion des déchets du Grand Besançon et le service Voirie-propreté a permis de parvenir à un résultat très satisfaisant en termes de tri. Des filières de valorisation ont été mises en place avec un prestataire. Les déchets organiques sont méthanisés, les cartons recyclés et les cagettes transformés en panneaux de particules pour l'ameublement.

Mission Développement durable



21 T/an
de déchets organiques
ont été valorisés
en méthanisation

68 %
des déchets incinérés
en moins



Prévention des risques naturels : astreinte vigilance météo et crues



Essai d'installation d'un barrage mobile sur le pont de la République

L'alerte téléphonique des populations concernées par une crue du Doubs permet de prévenir les habitants concernés de la prochaine montée du niveau de la rivière. Ils peuvent ainsi prendre les mesures de prévention adéquates.

Direction Prévention
des risques urbains



9
campagnes
en 2016

250 personnes
contactées
pour la campagne
la plus importante

Sensibilisation des enfants durant les accueils périscolaires – action pluriannuelle 2014 – 2020



Animation autour d'un jardin à l'école Fanart

L'objectif de la Ville est de permettre à un maximum d'enfants de bénéficier d'une sensibilisation afin de les inciter à agir pour leur planète.

En temps scolaire, les écoles mènent déjà leurs propres projets. Une incitation et une aide est proposée par la Ville avec l'opération *J'agis pour ma planète*. Par ailleurs, des interventions sont proposées aux enseignants par différents intervenants : le SYBERT

(gestion des déchets), la Petite école dans la forêt (environnement), la mission Développement durable (Logis 13 éco), etc.

En complément, sur le temps périscolaire un programme d'animations permet d'élargir le public touché et de proposer d'autres modes de sensibilisation.

Ainsi, six axes de travail ont été déterminés dans lesquels s'inscrivent les ateliers proposés aux enfants : *Autour de la terre*, *Autour des déchets*, *Autour de l'eau*, *Autour des animaux*, *Énergies renouvelables* et *Solidarité internationale*.

Les animateurs, animateurs-référents et directeurs d'accueils de loisirs ont été formés à l'utilisation d'outils pédagogiques spécifiques construits en lien avec des « spécialistes », après qu'ils aient été testés (2013 : mallette sur la préservation de l'eau/ENIL ; 2014 : mallette pédagogique sur le compostage/TRIVIAL COMPOST ; 2016 : mallette RECIDEV)

À noter particulièrement, la mise en place de jardins dans de nombreux établissements, qui permet enfin de développer des projets partagés par l'école et les accueils périscolaires.

Direction Éducation



Environ
280 enfants
ont bénéficié
d'une
sensibilisation
à l'une des
thématiques
évoquées
ci-contre



La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Un Service local d'information sur la maîtrise de l'énergie (SLIME) pour lutter contre la précarité énergétique



**45 ménages
ont bénéficié
d'un diagnostic
individualisé**



Dans la continuité du dispositif PLEEMAC, la Ville de Besançon a fait évoluer son service d'accompagnement des ménages précaires pour le transformer en SLIME des ménages. Ce dispositif reconnu au niveau national bénéficie de financement via l'attribution de certificats d'économie d'énergie dit « précarité énergétique » et d'un accompagnement en réseau animé par le Comité de liaison des énergies renouvelables (CLER).

En 2016, malgré une suspension du service de six mois, le SLIME a néanmoins permis de conseiller 45 ménages et leur apporter à la fois un diagnostic individualisé, des écogestes et la fourniture de petits équipements destinés à réaliser des économies (multiprises stop veille, ampoules basse consommation, mousseurs ou encore éco-douche).

À venir : Au regard de la demande de plus en plus forte, il sera étudié en 2017 la possibilité d'étendre le service.

Direction Maîtrise de l'énergie

26

La colo du Fort



Réalisation d'un jardin par les enfants

Pendant la période estivale, un accueil de loisirs dédié au développement durable est organisé en partenariat entre la Ville et les Francas au fort de Bregille. Le projet pédagogique, basé sur l'organisation d'atelier bricolage, a permis la réalisation d'un jardin, d'un poulailler, d'un bac à sable géant...

Chaque semaine avait un thème : construction de meubles et d'objets avec des matériaux de récupération, découverte et exploration de la faune, de la flore et du milieu naturel, grimpe et nuit dans les arbres... et une nuit dans le fort. Dépaysement garanti sans quitter la ville.

À venir : Pérennisation de l'action, voire reconduction sur d'autres périodes.

Direction Vie des quartiers - Coordination Jeunesse et Inter'âges



La cohésion sociale
et la solidarité
entre les territoires
et les générations



■ Démarche *Besançon citoyenne*



Travail d'un CCH

La participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision politique est un enjeu transversal du développement durable. Cependant une démarche particulière a été mise en place : *Besançon citoyenne*.

Cette initiative, accompagnée par un cabinet extérieur, a commencé à l'automne et a pour objectif de dresser un point d'étape des instances participatives (Conseils consultatifs d'habitants, Conseils citoyens et Conseil des Sages) afin d'établir des pistes d'évolution et d'amélioration de ces dispositifs.

Il s'agit d'un moment de co-formation décliné en trois temps : un temps public réunissant les acteurs citoyens de la participation autour de deux tables rondes et deux temps internes à destination des élus de la majorité et des services municipaux.

À venir : Poursuite de l'action en vue de l'amélioration du fonctionnement des dispositifs participatifs de la Ville et de la mobilisation ou remobilisation des habitants et acteurs locaux de la participation.

Direction Vie des Quartiers - Démocratie participative



87 habitants
présents lors
de la rencontre
qui leur était
destinée



Du pain fait maison

■ Pains d'Ici et d'Ailleurs dans le cadre des Samedis de la Fraternité



Coordonnée par la Maison de quartier Grette/Butte avec l'aide de nombreux partenaires, cette journée a réuni 160 participants qui ont pu apprécier les

délicieuses fournées et les tartines sucrées et salées. Ce moment de plaisir partagé par les petits et les grands a été reconnu comme une animation de qualité qui a permis de valoriser des femmes du quartier, des artisans et des militants associatifs engagés dans des modes de production et de consommation alternatifs.

À venir : Cette action particulièrement riche sera reconduite selon la décision unanime des partenaires. L'intergénérationnel sera au cœur de la prochaine édition en octobre 2017. Le pain comme trait d'union culturel : un sujet à la portée de tous et facile à mettre en œuvre.

Direction Vie des Quartiers – MQ Grette/Butte



160
participants



5 020 m²
de jardins
partagés existants
début 2016

2 nouveaux
jardins partagés
créés :
rue de Reims et
Jardins familiaux
de Trépillot

Émergence des initiatives citoyennes



Un jardin adossé à un immeuble de la rue de Reims à Planoise

Un *Permis de végétaliser* permettrait de multiplier les espaces végétalisés partagés sur le domaine public communal. Association, collectif, commerçant, individuel... chacun pourra solliciter la ville pour végétaliser une parcelle du domaine public. Suite à des rencontres et réunions publiques avec des porteurs de projets potentiels, un *Permis de végétaliser* et une *Charte des espaces végétalisés et partagés* ont été élaborés et pourraient

permettre une contractualisation entre la Ville et tout demandeur d'un espace à jardiner comme par exemple les initiatives de plantation de plantes vivaces en pied d'arbres rue du Clos Munier par le CCH Fontaine-Ecu, ainsi qu'aux Montboucons, à Montjoux, Montrapon et Tilleroyes. De nombreuses villes ont déjà adopté ce principe.

À venir : Trois projets de nouveaux jardins partagés en cours (Velotte, Palente, Planoise).

Direction Espaces verts, sportifs et forestiers

Tarification durable de la Bisontine



L'eau en bouteille,
selon sa marque
est de
40 à 100 fois
plus chère
que la Bisontine



Les trois premiers m³ sont gratuits

À compter du 1^{er} janvier 2016, le département Eau et Assainissement (DEA) a instauré une tarification durable pour la Bisontine, le nom donné à son eau du robinet. Cette nouvelle tarification rend gratuite les trois premiers m³ consommés dans l'année, facture les suivants jusqu'à 80 m³ aux mêmes conditions que précédemment. Au-delà, le prix du m³ est majoré. Cette majoration incite donc à une consommation raisonnée des usagers et vise par là-même à limiter les prélèvements en eau dans le milieu naturel.

Les trois premiers m³ correspondent à l'équivalent en eau de boisson nécessaire annuellement à une famille moyenne. Ces trois premiers m³ gratuits devraient éviter la consommation équivalente de l'eau en bouteille beaucoup plus chère.

Cela constitue une double économie : un gain financier pouvant aller jusqu'à 500 €/an par ménage et un gain pour l'environnement avec l'évitement du transport sur longue distance de l'eau et le recours à des bouteilles plastiques.

Département Eau et Assainissement



Transfert de compétence eau et assainissement à l'agglomération



Alors que la CAGB avait engagé une réflexion sur les conséquences et les modalités d'un éventuel transfert des compétences Eau et Assainissement à l'agglomération, la loi NOTRe, promulguée en août 2015, a rendu ce transfert obligatoire d'ici janvier 2020. La CAGB a choisi d'opérer ce transfert dès le 1^{er} janvier 2018.

Elle a pour cela engagé une démarche spécifique de préparation et mis en place une mission dédiée au sein de services depuis l'été 2015. Le travail s'appuie sur un groupe d'une quinzaine d'élus et comporte les étapes et actions permettant ce transfert dans les meilleures conditions possibles : rencontres et réunions avec les acteurs et les élus, étude technique, économique, financière, organisationnel et juridique, diagnostic fiable et scénarios adaptés et concertés.

L'ensemble de ces actions a été coordonné dans le cadre d'une charte des principes guides de la démarche adoptée et diffusée fin 2015.

À venir : Une concertation est prévue début 2017 autour des choix relatifs aux futurs services d'eau et d'assainissement communautaires. La décision en conseil de communauté pour la décision de transfert et la confirmation de la date est envisagée en mai 2017.

70
collectivités
rencontrées
(communes et syndicats)

Département Eau et Assainissement

Le micro-crédit, un levier pour monter des projets



Depuis 2011, un travail de sensibilisation et d'information en lien avec l'organisation bancaire est réalisé auprès des usagers et des travailleurs sociaux. Cette démarche qui constitue une approche de prévention permet de toucher un large public et d'apporter de l'information sur le budget familial. Le CCAS est souvent sollicité par des personnes méconnues des services sociaux, rencontrant des problèmes de trésorerie, de découverts bancaires, de dettes ou de crédits revolving. Des conseils directs peuvent être proposés aux usagers ou une réorientation vers des solutions plus adaptées : accompagnement social, budgétaire, surendettement. Les demandes de micro-crédits permettent de répondre principalement à des besoins en mobilité et en équipement de logement.



269
sollicitations
31 micro-crédits
accordés
67 subventions
uniques

Perspectives : Dans le cadre de la lutte contre le non recours aux droits, renforcer le travail d'accompagnement et de prévention en lien avec les autres actions du CCAS (ex : mutuelle solidaire...)

CCAS - Direction Solidarités



176 ménages
accueillis sur
les dispositifs
d'hébergement
d'urgence,
d'insertion ou
de lits halte soins
santé,
soit 24 264 nuitées

92 personnes
soit 88 ménages,
locataires de
la Résidence
sociale Agora et
de la Maison Relais
L'autre Toit

30

Accompagnement social des publics les plus vulnérables



La Maison Relais, 22 rue des Montarmots

Dans le cadre de son projet social, le CCAS œuvre à prévenir la vulnérabilité et la perte du lien social et à accompagner les personnes dans leur parcours de vie, quel que soit leur âge.

Six dispositifs sont mis en place dans le cadre d'un parcours de l'hébergement au logement et de reconquête de l'autonomie (Hébergement d'urgence - Lits Halte Soins Santé - Centre

d'hébergement et de réinsertion sociale - Logement temporaire accompagné - Résidence sociale - Maison Relais).

Les publics sont également accompagnés sur les thématiques variées permettant de répondre aux enjeux sociaux : accès aux droits, vie quotidienne, santé, emploi, travail, formation, gestion financière, projet logement, vie sociale et citoyenneté, parentalité et développement durable.

À venir : L'axe du développement durable sera un élément central du projet d'établissement 2017-2022, notamment à travers les points suivants :

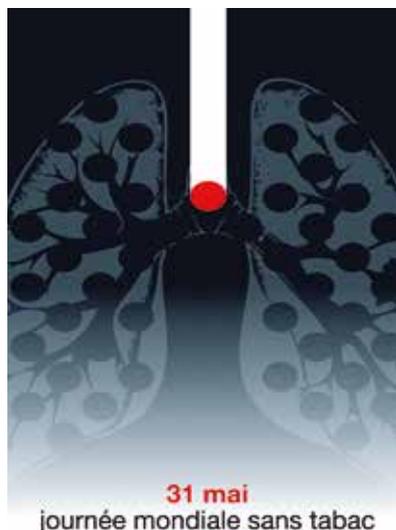
- accompagnement à l'inclusion sociale
- citoyenneté et démocratie participative
- économie d'énergie et façon d'habiter

L'axe du développement durable est également intégré dans les objectifs annuels des agents suite aux entretiens professionnels.

CCAS - Direction Solidarités



122
collégiens
et autre public



Action de communication grand public *Journée Mondiale Sans Tabac*



La Ville de Besançon relaie cette journée en partenariat avec la Mutualité Française Franche-Comté et le CHRU en l'illustrant par des interventions spécifiques auprès de collégiens à partir d'une exposition.

Cet évènement a été médiatisé : site internet, affiches, France Bleu.

Direction Hygiène-Santé



La cohésion sociale
et la solidarité
entre les territoires
et les générations



■ Mutuelle solidaire Visa Santé



Partant d'un constat de démutualisation d'une portion de plus en plus importante de la population ainsi que d'un renoncement aux soins conséquent, la mise en place d'une mutuelle solidaire vise à faire bénéficier le plus grand nombre d'une complémentaire santé alliant un bon niveau de prestation à un tarif négocié. Il s'agit notamment, pour les travailleurs sociaux du CCAS,

d'éviter le non recours aux droits et services de santé par des usagers. En effet, 24 % des appels reçus (sur 350 appels) concernaient des personnes en situation de non recours. Au final, ce partenariat avec une association d'usagers permet de proposer 10 contrats différents, l'adhésion à titre individuel à un contrat collectif sans questionnaire de santé, le bénéfice du tiers payant et d'un réseau de santé et de contrats labélisés *Aide à la Complémentaire Santé* pour les usagers en remplissant les conditions.

À venir : Étendre le dispositif à d'autres communes du Grand Besançon (actuellement 10 communes de l'agglomération bisontine sont partenaires du dispositif).
Poursuite du travail de négociation et d'amélioration des contrats proposés.

CCAS

200
contrats signés

pour 300 personnes couvertes

13 %

des entretiens

réalisés concernaient des personnes démutualisées et 45 ont souscrit un contrat

75 %

des personnes

reçues en entretien sont reparties avec une proposition plus intéressante que l'actuelle

31

■ Contrat de Ville de Besançon



Les actions mises en place répondent aux grands enjeux définis par le contrat de ville (2015 – 2020) à l'échelle de l'agglomération dont les objectifs sont la cohésion sociale, le développement des quartiers prioritaires et l'épanouissement de leurs habitants.

En 2016, un protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) concernant les quartiers de Grette (408) et Planoise a été signé.

Ce protocole vise à préciser les objectifs et la stratégie de renouvellement urbain et à définir contenu des actions urbaines qui seront menées. Une attention particulière sera portée aux questions de développement durable à travers les NPNRU.

La dématérialisation de l'Appel à Projets 2017 contribue à la diminution des flux de papiers. Par ailleurs, une plateforme dématérialisée a été créée pour permettre aux partenaires de consulter les dossiers et éviter les envois.

De nombreux projets sont déposés (228) et s'inscrivent dans treize thématiques dont : accès à l'emploi, éducation, lutte contre les discriminations, valeurs de la République, culture, sport, logement-habitat et cadre de vie... La mise en place des Conseils citoyens permet une implication des habitants dans le cadre du Contrat de Ville.

Contrat de Ville



172 projets
financés en
partenariat avec
les différentes
délégations Ville



Plus de
100 associations culturelles
soutenues financièrement
30 événements culturels
soutenus et organisés
par des associations culturelles ou par la Ville
en collaboration avec
les acteurs culturels du territoire

Des pratiques culturelles et artistiques pour tous et par tous



Afin de favoriser l'accès du plus grand nombre à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles et de soutenir la création et la recherche dans les différents domaines de l'art et de la culture, la Ville soutient plus d'une centaine d'associations culturelles. Par ailleurs, la Ville assure la gestion de deux espaces de création, un

pour le spectacle vivant, la Friche Artistique, un pour les arts visuels, les Ateliers d'Artistes, encourageant les pratiques collaboratives et les mutualisations.

La Ville de Besançon a ainsi contribué à une trentaine d'événements culturels (en complément des saisons culturelles et diffusions régulières ou ponctuelles) organisés par ou avec les associations culturelles. Elle encourage les associations culturelles, dans le cadre de l'accompagnement des manifestations, à tendre vers une démarche écoresponsable.

Depuis 2015, la délégation Culture intègre, parmi les éléments d'appréciation sur lesquels elle s'appuie pour ses décisions d'attribution de subventions aux associations culturelles, la mise en œuvre d'une démarche durable par la structure.

La Ville de Besançon tend à limiter le nombre d'impression de documents de communication pour les manifestations culturelles qu'elle organise.

Direction Action culturelle

L'éducation artistique et culturelle dans les écoles primaires et l'accès à la culture dans les quartiers prioritaires



287 élèves
issus des quartiers
prioritaires
concernés par
les projets de
résidences

Volet Éducation artistique



Exposition d'affiches d'élèves ayant travaillé sur le thème de la « différence » en lien avec l'association Supersenor

Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA) signé avec l'État, trois projets de résidence artistique dans cinq écoles de quartiers prioritaires ont été mis en œuvre. Il s'agit d'accueillir un artiste dans un établissement scolaire pendant plusieurs jours pour développer un projet artistique en lien avec son art et les programmes scolaires.



La cohésion sociale
et la solidarité
entre les territoires
et les générations

En parallèle et à destination des écoles élémentaires publiques, la Ville en partenariat avec l'Éducation nationale et la DRAC met en place des parcours culturels gratuits autour des trois piliers de l'éducation artistique : la connaissance, la pratique et la rencontre avec les œuvres et les artistes. Ce dispositif est constitué de sept rubriques dont une intitulée *Société et citoyenneté* et une *Sciences technologies et environnement*. Les différentes étapes réalisées pendant l'année scolaire ont lieu en classe, dans les structures culturelles et une étape familiale a été envisagée en dehors du temps scolaire.



Photo : Silvia Misserli

Volet Accès à la culture pour tous

Dix projets d'action culturelle ont été développés dans les quartiers prioritaires dont deux projets structurants à l'échelle de la Ville : *Le Musée s'invite à Planoise* et *Jardins du bout du monde* à Palente-Orchamps.

Des projets co-construits, dans la durée, avec les partenaires, associations et habitants du quartier dans une démarche de démocratisation culturelle, de participation des habitants, de valorisation de l'image des quartiers et de démarche écoresponsable.

Direction Action culturelle



4 525 élèves
ont participé aux
parcours culturels
élaborés
par 26 structures
culturelles

Des critères de choix justes pour l'accès aux crèches



Café des parents à la crèche de Saint-Ferjeux autour de l'adjointe à la Petite enfance, Rosa Rebrab, et du personnel

La mise en place d'une politique d'attribution des places en crèches avec l'instauration d'une cotation des demandes permet de donner priorité aux situations les plus fondées à obtenir une place en établissement géré par la Ville.

Une attention particulière est portée aux familles dont l'emploi du temps, marqué par l'activité

ou la formation professionnelle ou la recherche d'un emploi, permet difficilement de garder son enfant. Une priorité est donnée aux familles qui requièrent le plus d'accompagnement de la part de la société, aux familles monoparentales, aux fratries dans l'établissement, afin de ne pas amener les familles à devoir gérer deux modes de gardes pour leurs enfants, ainsi qu'aux jumeaux et situations de handicap.

Des actions de soutien à la parentalité dans les crèches ont été mises en œuvre notamment avec les cafés ou goûters des parents, des rencontres thématiques, des ateliers avec médiations culturelles ou culinaires ainsi que des sorties de proximité associant les parents.

Direction Petite enfance



L'épanouissement de tous les êtres humains

9^e édition du raid Handi'Forts



Des équipiers enthousiastes et solidaires

Le raid Handi'Forts qui mêle valeurs du sport et valeurs d'entraide et de solidarité est une manifestation intense et participe à la sensibilisation du grand public aux problématiques liées aux handicaps.

Il s'adresse à un public mixte, femmes et hommes. Proposée à son origine aux personnes adultes, l'action est déclinée depuis 4 ans aux collégiens du Doubs et accueille

des équipes de nos villes jumelées de Fribourg et de Pavie. L'organisation est également sujette à l'intégration car, à leur demande, de nombreuses personnes en situation de handicap, intègrent les équipes de bénévoles. Grâce au travail d'un stagiaire en formation sur la gestion des milieux naturels et de la faune, des préconisations sur le respect de la nature et de l'environnement ont été formulées à destination des participants.

À venir : Privilégier des parcours moins sensibles aux atteintes environnementales et valoriser les comportements des participants respectueux de l'environnement.

Direction Sports



200 collégiens participants
dont 40 en situation de handicap
132 participants adultes
dont 44 en situation de handicap

34

Sport après l'école



Du sport après l'école, le pied !

Le dispositif *Sport après l'école* découle de l'aménagement des temps scolaires. Grâce à cette opération conduite par la direction Sports et les associations sportives bisontines, l'activité sportive est apportée à proximité immédiate de l'école, tout de suite après la classe. Cette opération offre plus de 30 créneaux d'activités sportives au cours de la semaine, qui constituent de véritables séances

de sport en club, à un tarif minoré, et des aides aux familles les plus en difficulté.

À venir : Consolidation de la pratique sportive des jeunes Bisontins en clubs sportifs.

Direction Sports

230 enfants
(filles et garçons)
de 6 à 11 ans répartis
dans 23 associations
sportives

50 %
des enfants
bénéficient des tickets
loisirs



L'épanouissement
de tous les êtres
humains



Plan d'action pour l'égalité homme/femme dans la vie locale

Ce plan d'action a pour objectif de permettre une meilleure prise en compte de l'égalité des chances à Besançon.

Il concerne les trois entités territoriales que sont la Ville, le CCAS et le Grand Besançon et à travers les politiques menées par celles-ci, l'ensemble des Bisontins, Bisontines et habitant(e)s de l'agglomération bisontine.

Direction Vie des quartiers/ Mission Lutte contre les discriminations



Attribution de l'aide alimentaire



Dans les locaux de la Banque alimentaire

L'aide alimentaire organisée dans le cadre de la charte municipale s'inscrit dans la mise en œuvre des principes qui gouvernent le développement durable :

- Proximité : neuf sites de distribution sont répartis sur l'ensemble des quartiers bisontins



2 612
ménages

6 821
personnes
bénéficiaires

- Lutte contre le gaspillage : l'ensemble des produits distribués est issu des collectes et ramasses réalisées par la Banque Alimentaire auprès des commerces de Besançon, de son agglomération et du département du Doubs.

CCAS - Direction Solidarités

Agents formés au développement durable

Des formations centrées sur des thématiques liées au développement durable, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, la biodiversité et les espaces verts, l'éducation à l'environnement, la sobriété énergétique, les bâtiments, l'utilisation de produits écologiques pour le nettoyage, la lutte contre tous les types de pollutions, sont suivies par des agents comme des formations liées à l'accueil de publics handicapés ou de milieux sociaux variés, à la diversité ou à la non-discrimination.

Pôle Ressources humaines



156 jours
de formation sur
le développement
durable



8 856
demandes
d'information
à la Maison des Seniors
dont 6 086 par contact
direct via le site
du centre-ville

416
personnes
accompagnées
dans la durée par
les travailleurs sociaux

Lutte contre l'isolement



Recevoir son repas à domicile et quelques paroles réconfortantes

La Ville a engagé de nombreuses actions, notamment par les services du CCAS, pour lutter contre l'isolement et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (aides à domicile, téléassistance, livraison de repas). Des actions ont été mises au point

pour accroître la solidarité entre les générations et aider les familles qui ont la charge d'une personne âgée. La Maison des Seniors est présente pour les accompagner.

L'intégration du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) au service d'aide à domicile (SAAD) permet une meilleure lisibilité de l'action municipale, une clarification de la politique vieillesse, ainsi qu'une plus grande articulation entre SSIAD et SSAD.

CCAS - Direction Autonomie



25
projets santé
avec 35 partenaires
associatifs et
institutionnels pour
5 331 enfants
et adultes
4 294
élèves
dans le cadre
scolaire

Interventions scolaires sur la santé et Atelier Santé Ville *Promotion et éducation à la santé*



Solaire attitude !

La direction Hygiène-Santé propose divers programmes visant l'éducation à la santé. L'objectif est d'attirer l'attention du public et notamment des jeunes sur le rôle joué par chacun sur sa santé grâce à un choix raisonné de comportements favorables à la santé. Cette démarche vise la responsabilisation et le renforcement chez les jeunes des

compétences psychosociales : nutrition, hygiène bucco-dentaire, prévention du tabagisme, prévention solaire, sport et santé.

Dans le cadre de l'Atelier Santé Ville *Promotion et éducation à la santé*, dispositif du Contrat de ville animé par la direction Hygiène-Santé, sont réalisés des projets partenariaux sur : hygiène de vie, addiction, prévention du cancer, parentalité, sport et santé etc. Ce dispositif se déploie sur les quartiers du Contrat de ville.

Direction Hygiène-Santé



L'épanouissement
de tous les êtres
humains



Lutte contre les nuisances sonores Charte de la vie nocturne

Afin de limiter les nuisances sonores, la Ville a engagé un dispositif partenarial avec les exploitants de bars et restaurants finalisé par une charte de la vie nocturne. L'objectif est de contribuer au développement raisonné de l'animation du centre-ville la nuit en mettant en place différentes actions pour le respect de la tranquillité des riverains et des commerçants.

L'adhésion des exploitants de bars et restaurants à cette charte est conditionnée par le respect de la réglementation en matière de protection contre les nuisances. Les exploitants d'établissement sont tenus de « prévenir des troubles à la tranquillité publique ». Ils s'engagent à sensibiliser leur clientèle sur le respect de la tranquillité du voisinage lors de leur entrées, pauses cigarettes et sorties.

Une brochure a également été éditée et diffusée en 2016 pour informer les consommateurs des risques encourus en cas de son élevé. Si l'établissement dispose d'une terrasse, le personnel s'applique à ce que le fonctionnement et le rangement ne génèrent pas de bruit gênant pour le voisinage.

Cette démarche est complétée par des mesures de bruit effectuée suite aux plaintes de riverains.

À venir : Maintenir le dispositif de surveillance et installation de panneau d'affichage du niveau sonore dans la perspective de l'évolution réglementaire attendue.

Directions Sécurité et Tranquillité publique et Hygiène-Santé



46
établissements
adhérents
à la charte
de la vie
nocturne

37



La recherche du meilleur accueil et du bien-être dans les crèches

Le bien-être des plus petits est une préoccupation essentielle dans un établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE). Cela passe par la diffusion de la communication gestuelle en faveur des tout-petits afin de répondre au mieux à leurs besoins mais il s'agit aussi de donner les meilleures conditions de travail au personnel : installation progressive de mobiliers

adaptés limitant les risques d'accidents du travail comme des plans de change avec escaliers fixes des sièges ergonomiques. La mise en place de formations spécifiques aux gestes et postures dans le domaine de la Petite enfance en direction de tous les personnels des EAJE permet également d'offrir les meilleures conditions d'accueils.

L'accueil des enfants polyhandicapés est une volonté affirmée avec notamment le renouvellement de la convention d'accueil pour la crèche des Clairs-Soleils.

Direction Petite enfance



127 entretiens individuels de mobilité des agents ont été réalisés



Un travail, un risque, des protections

Accompagnement des agents

Le pôle Ressources humaines mutualisé depuis 2009 entre la Ville, le Grand Besançon et le CCAS a déterminé des objectifs prioritaires : accompagnement au changement en cas d'évolution des compétences et des organisations, amélioration des conditions de travail, accompagnement des agents connaissant des difficultés, prévention des risques

professionnels, développement des compétences et des parcours professionnels.

Ces enjeux reposent sur une implication forte des cadres et de l'ensemble des agents. C'est pourquoi le pôle RH accompagne les managers en mettant à leur disposition des outils et en encourageant la mise en réseau et le développement de bonnes pratiques.

Parmi ces outils, des formations sont proposées aux encadrants, ainsi que la mise en œuvre des ateliers management et la possibilité d'avoir recours à des accompagnements individuels ou collectifs.

La consultation tous les deux ans des agents des trois entités permet d'analyser l'évolution de la pression, de l'autonomie et du soutien ressentis.

Pôle Ressources humaines

Diversité présente chez les agents



6,31 % de travailleurs handicapés pour la Ville (dont clauses marchés extérieurs)

8,6 % pour le CCAS



Christophe Guyou (assis) discute d'une demande de certificat d'urbanisme avec un de ses collègues

La diversité est présente sous toutes ses formes au sein de la collectivité. Le taux de travailleurs handicapés est supérieur au minimum légal des 6 %. La parité Hommes/Femmes est présente tant en termes d'effectifs que dans le positionnement hiérarchique. La collectivité s'engage dans une démarche de plans d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

À venir : Renforcer le recrutement de travailleurs handicapés sur des postes permanents, améliorer l'accompagnement des agents en situation d'inaptitude pour un meilleur reclassement (création d'une commission de maintien dans l'emploi pour les agents en inaptitude partielle) et recruter des personnes en situation de handicap en apprentissage.

Pôle Ressources humaines

Vital'été



L'opération Vital'été est une offre d'animation tout public, entièrement gratuite dans les domaines culturels, artistiques, créatifs, scientifiques et sportifs. Elle permet d'offrir des activités diversifiées à tous notamment à ceux qui ne partent pas en vacances. Le public en situation de handicap bénéficie d'un accueil privilégié ainsi que la petite enfance. D'autre part, une pratique intergénérationnelle est proposée grâce à la participation des aînés des logements-foyers et de la Maison des Seniors partageant leur talent artistique avec les enfants.

Des pratiques écoresponsables sont mis en œuvre pour la gestion du site (incitation à l'utilisation du Tram ou vélo pour se rendre sur le site, utilisation de gobelets réutilisables, confection d'encas par des associations de quartier assurent la vente de goûters et de boissons en respect du Plan National Nutrition santé, brigade verte pour le nettoyage du site et l'incitation au tri sélectif).

Un espace Santé coordonné par la direction Hygiène-Santé autour de jeux, d'animations et d'ateliers sur la sensibilisation à des thématiques santé publique.

La mission Développement durable anime un espace permettant d'aborder les questions environnementales et de découvrir les secrets de la nature de façon ludique et interactive. Des ateliers sur la biodiversité, les sciences et l'environnement sont proposés par les services municipaux bisontins et partenaires ainsi que par les associations.

À venir : Accroître la communication et la sensibilisation du public aux écogestes et au respect de l'environnement et des installations, favoriser le « mieux vivre ensemble ». Créer plus de lien entre les animations et ce qu'il se fait en matière de développement durable à l'échelle de la Ville.



14 622
personnes ont
participé à des
activités Vital'été

2 546
personnes
accueillies sur
l'espace Sciences
et Environnement



Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

Le rallye du Dédé



Une des animations du rallye du Dédé

À l'occasion de la Semaine européenne du développement durable, la Ville mobilise ses services, ses partenaires et des associations pour valoriser ce qu'il se fait dans notre ville et sur notre territoire en matière de développement durable et pour promouvoir les bonnes pratiques.

Organisée sous forme de rallye, permettant d'allier prise de conscience et amusement, cette demi-journée de sensibilisation souhaite interpeller le grand public et les familles sur les enjeux essentiels du développement durable.

Mission Développement durable

Des achats écoresponsables

La Ville de Besançon et le Grand Besançon ont pour ambition de développer les achats écoresponsables, en favorisant la mise en place de clauses environnementales et sociales dans les consultations et les marchés.

Les objectifs de développement durable dans leurs dimensions économiques, sociales et environnementale sont pris en compte dans les achats et tendent à favoriser la qualité, les innovations, l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, ce qui permet de développer un achat public local performant.

L'insertion comprend l'ensemble des activités et procédures mises en œuvre pour permettre à des personnes en situation d'exclusion, et notamment de chômage de longue durée, de reprendre pied dans la vie sociale et économique.

L'intégration de clauses environnementales a porté par exemple sur les marchés publics suivants : prestations de nettoyage des locaux (réduction de la consommation d'eau, de produits d'entretien et d'électricité), acquisition et maintenance de matériels électroménagers, achat de fournitures administratives.

À venir : La systématisation de l'intégration de clauses environnementales et sociales dans les achats représente un des axes de la politique « achats » développée au sein des trois entités Ville/CAGB/CCAS.

Service Achat



44 336 h
d'insertion réalisées
dans
49 marchés
Ville et CAGB



Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable



À l'école La Bruyère, on agit pour la Planète

Des écoles engagées avec l'opération *J'agis pour ma planète*

Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la politique d'éducation à l'environnement et au développement durable de la Ville de Besançon, est désormais bien connue des écoles primaires bisontines. Elle consiste à susciter et soutenir des projets pédagogiques portés par les enseignants sur le thème du respect de l'environnement et du mieux vivre ensemble.

Cette année, cinq projets autour du jardinage, un sur la biodiversité, un sur la production locale et la Solidarité internationale et un sur la question des déchets ont été retenus.

Mission Développement durable



24 classes dans 8 écoles agissent pour la Planète

Sensibilisation sur les énergies et le gaspillage alimentaire



Lors de la Randonnée du DD, étape Eau devant les Bains Douches

L'espace associatif et d'animation des Bains Douches a mené une programmation ambitieuse d'activités autour du développement durable afin de mobiliser les habitants du quartier et ses partenaires.

Trois actions ont été conduites de juin à septembre : une randonnée DD, le 4 juin, avec un point relais sur le thème de l'eau, des ateliers culinaires, sensibilisation sur le gaspillage alimentaire au foyer logements le Marulaz, les terrasses de l'été, le mois du développement durable qui proposait de nombreuses expositions, ateliers, animations et sortie découverte sur les thèmes de l'énergie, des déchets, de l'alimentation et de la pollution.

100 personnes ont participé aux activités du Mois du développement durable

50 personnes ont fait la randonnée DD

À venir : Les Bains Douches souhaitent être un relais d'information et de sensibilisation au développement durable sur son territoire, par un soutien pédagogique et technique. Plusieurs projets sont prévus en 2017 autour du fleurissement et de la végétalisation du centre-ville, du tri des déchets et d'ateliers en milieu scolaire.

Direction Vie des Quartiers - Bains Douches



5 849 jeunes plants forestiers de chêne sessile accompagnés d'un cortège de pommiers sauvages, poiriers sauvages, cormiers, merisiers, alisiers et érables

Plantations pour le renouvellement de peuplements forestiers en forêt de Chailluz



Petit arbre deviendra grand

La plantation d'arbres sur parcelles forestières où la régénération naturelle a été partielle ou insuffisante permet d'assurer le renouvellement de la forêt et de garantir la continuité des services écosystémiques et de la production de bois.

Pour améliorer la biodiversité, une partie des plantations est réservée aux feuillus divers.

Une partie des plantations est réalisée dans le cadre d'un chantier pédagogique avec le CFPPA de Châteaufarine qui a mobilisé une trentaine d'élèves.

Direction Espaces verts, sportifs et forestiers



79 établissements (14 crèches 65 écoles)

Dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les Établissements recevant du public (ERP) jeunes enfants



Appareil de mesure posé dans une classe par ATMO Franche-Comté

En 2016, l'ensemble des services concernés a été réuni pour élaborer une stratégie de mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur des établissements de la ville. Ceci de façon à répondre à l'obligation réglementaire de mettre en place un dispositif de surveillance des établissements accueillant des jeunes enfants avant le 1^{er} janvier 2018.

La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les écoles maternelles et les crèches se mettra en place en 2017 par les directions Bâtiments et Architecture, Petite enfance et Éducation.

À venir : La direction Bâtiments va contrôler l'ensemble des dispositifs d'aération et remédier à leurs dysfonctionnements. Le diagnostic conduit permettra une diminution de la pollution intérieure qui sera bénéfique à la santé des personnes.

Directions Hygiène-Santé, Petite enfance, Bâtiments et Architecture, Éducation et ATMO Franche-Comté



Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

Gestion patrimoniale de la ressource en eau



La source d'Arcier

En lien avec l'ASCOMADE et avec la participation financière de l'agence de l'eau Rhin-Rhône-Méditerranée, l'objectif de cette gestion patrimoniale est de mieux connaître dans un premier temps les ressources karstiques en eau exploitée sur l'agglomération bisontine. Quelles sont leurs aires d'alimentation ? À quels risques éventuels encore inconnus sont-elles exposées ? Comment s'opère

leur renouvellement ? Cette action a donc vocation à terme, à donner une vision la plus globale possible en vue d'une exploitation la plus pertinente possible pour les générations actuelles et bien sûr à venir.

À venir : Cette meilleure connaissance des aires d'alimentation et de la vulnérabilité permettra de définir les mesures de protection à instaurer pour préserver la qualité de l'eau avant traitement et maintenir le plus faible niveau d'investissement possible pour la rendre potable.

Département Eau et Assainissement

Le Logis 13 éco... comme économie et écologie



Des enfants très intéressés par les explications de l'animateur

Le Logis 13 éco accueille tous les publics à partir de 7 ans. Des conseils sont donnés pour réduire le coût des charges lié à l'habitat et pour diminuer notre impact sur l'environnement. Selon la nature du public, le contenu est adapté. Quatre thématiques principales sont abordées : énergie, eau, déchets, qualité de l'air. La visite de l'appartement se déroule de manière ludique et elle est ponctuée d'expérimentations ou de jeux interactifs. Il est également possible de coupler la visite du Logis 13 éco avec un autre équipement de la Ville ou du Sybert : station d'épuration, chaufferie bois, centre de tri...

Des animations sur les mêmes thèmes se tiennent également sur l'ensemble du territoire de la ville pour aller à la rencontre des habitants : dans les quartiers l'été, durant les animations familiales de plein air organisées par les Maisons de quartier, dans les structures associatives et à l'occasion de manifestations.

À venir : Des ateliers pour réparer du petit matériel, fabriquer des produits d'entretiens, éviter de gaspiller seront organisés au Logis 13 éco et des tutoriels permettront de visualiser toutes ces astuces pour économiser et faire un geste pour l'environnement.

Mission Développement durable



1 071 visiteurs ont profité des conseils et des écogestes au Logis 13 éco

872 bénéficiaires des animations à l'extérieur



■ Politique d'urbanisme de la Ville de Besançon

Dans le cadre de ces missions (réflexion prospective et des études qui permettent d'élaborer les documents d'urbanisme réglementaires, mise en œuvre des secteurs d'aménagement en développement, suivi et pilotage des projets), le département Urbanisme et Grands Projets Urbains (DUGPU) s'attache à répondre aux enjeux et objectifs de développement durable et plus précisément à ses trois piliers que sont la préservation et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le lien social.



Les opérations d'aménagement

Toutes les opérations d'aménagement, Vaites, Vauban, Viotte (toutes trois labélisées Éco quartier ou en voie de l'être), Planches Relançons, Près-de-Vaux, Saint Jacques, Hauts-de-Chazal, font l'objet d'exigences environnementales fortes (gestion de l'eau, desserte énergétique, déplacements, concertation). Concernant les logements,

une diversité des typologies et des formes urbaines est encouragée, la mixité sociale est imposée à travers le PLU (production minimum de logements sociaux dans les opérations) et les orientations d'aménagement des différentes zones (imposition de 15 % de logements dits abordables).

Excepté le secteur des Planches Relançons, toutes les zones de projet concernent des secteurs en renouvellement urbain, aucune ne grignote ou ne supprime des espaces naturels et / ou agricoles. Une politique de réserve foncière est également en œuvre à travers l'acquisition de foncier comme le Polygone de Gendarmerie par exemple, afin de continuer à plus long terme de faire de la ville en renouvellement et non en extension.

Une planification prenant en compte les enjeux du développement durable

La révision du PLU engagée en 2016 est le support d'une adaptation du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), socle de la politique d'urbanisme de la Ville de Besançon. Ce document est en cours de réécriture pour une meilleure prise en compte des différents enjeux du territoire au regard du développement durable, enjeux ayant pu être mis à mal par la crise économique. Le PLU possède par ailleurs un état initial de l'environnement, une évaluation environnementale, visée par la DREAL et qui sera elle aussi actualisée au cours de la révision du PLU. Des réflexions sont également menées sur la thématique des espaces verts en ville, les îlots de chaleur, la transition énergétique, ...

À venir : La révision du règlement local de publicité visera une amélioration du paysage urbain par une réduction importante du nombre de panneaux publicitaires sur le territoire communal.

Dans le cadre du NPNRU (Nouveau programme de renouvellement urbain) les projets urbains Planoise et Grette à plus long terme s'inscriront dans une démarche smart city et écoquartier en pleine cohérence avec la charte dont la Ville est signataire.



Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

Participation au dispositif national de veille respect des valeurs limites réglementaires d'exposition du public des ondes électromagnétiques



L'Agence nationale de fréquences veille au respect des valeurs limites réglementaires d'exposition du public (cartoradio.fr) ; elle dépêche et rémunère les laboratoires chargés des mesures sur le terrain. Ceux-ci répondent à des exigences d'indépendance et de qualité.

Déroulement : une opération de mesure dure entre une et trois heures. Plusieurs types de mesures sont possibles selon que l'on souhaite connaître l'exposition globale résultant de l'ensemble des sources environnantes ou une analyse plus détaillée permettant de voir les contributions de ces différentes sources à l'exposition.

Les communes ont un rôle essentiel, elles peuvent solliciter des mesures. Elles sont les principaux relais des demandes émanant des particuliers et seront informées de l'ensemble des résultats des mesures réalisées sur leur territoire.

Direction Hygiène-Santé

7 mesures

des ondes électromagnétiques effectuées (de 0,26 à 3,31 Volts/mètre pour valeur réglementaire de 28 Volts/mètre)

Traitement des déchets de soins à risques infectieux (DASRI) du centre de vaccination



Les déchets issus de l'activité de prévention du centre de vaccination font l'objet d'un tri dès leur utilisation. Ils n'entrent pas dans la filière classique des déchets, ils sont collectés dans des emballages adaptés aux types de déchets produits et éliminés par la filière appropriée. Le tri de ces DASRI garantit la sécurité du personnel et des personnes, respecte les règles d'hygiène et veille à la protection de l'environnement.

Direction Hygiène-Santé



4 collectes pour 10 seaux de 10 litres

Des œufs garantis « plein air »



Cette année, la Ville a décidé de ne plus s'approvisionner en œufs issus d'élevage de poules de batterie hors sol. Désormais, les œufs transformés, omelettes fraîches et œufs durs, proviennent d'élevage de plein air ainsi que la « coule » d'œufs entiers pasteurisés, utilisée pour les préparations pâtisseries faites « maison », souvent associée à des produits bio.

Direction Éducation - Cuisine centrale



L'équivalent de 100 000 œufs/an, garantissant le bien-être animal et la qualité des produits, sont consommés



Promotion de l'habitat participatif

L'habitat participatif est une démarche collective et collaborative de production de logements dans laquelle les futurs occupants, propriétaires ou locataires, s'inscrivent en amont afin de participer à la définition du programme, à la conception et à la construction de leurs futurs logements. Il s'agit de projets adaptés aux besoins, conçus avec un souci de durabilité, d'économie d'échelle et d'énergie, privilégiant la solidarité et le lien social.

La Ville de Besançon a identifié des sites potentiellement adaptés à l'émergence de projets d'habitat participatif et favorise leur réalisation : recueil des manifestations d'intérêts, aide au regroupement et aux mises en réseau, facilitation des démarches de groupes.

Plusieurs projets ont émergé avec des degrés d'avancement différent :

- Un programme de 11 logements, dont 2 locatifs sociaux, avec création de locaux communs (buanderie, chambre d'amis, local de bricolage) et d'un local associatif (Café des pratiques) en projet dans le quartier des Chaprais (phase d'instruction de permis de construire) ;
- Un projet de 4 logements adaptés, autour d'une salle commune ouverte sur le quartier, de chambres d'amis, d'une buanderie en cours de conception chemin des Montarmots, dans le cadre de l'aménagement de la première tranche du quartier des Planches-Relançons. L'objectif est de concevoir un habitat passif, avec une gestion raisonnée de l'eau et une autonomie énergétique ;
- Un groupe constitué par des habitants du quartier sur la volonté du maintien du lien social et de la solidarité de voisinage pour ne pas vieillir seul (site de l'ancienne école de la Pelouse à Saint Ferjeux) ;
- Une dynamique de 8 ménages organisés autour d'un trio d'artistes souhaitant s'installer à Besançon, en recherche du terrain correspondant à leurs envies et à leurs ambitions ;
- L'expression d'un intérêt pour la conception d'une oasis, cet espace de vie globale développé par le collectif Colibris, mêlant notamment habitat et agriculture urbaine.

Des manifestations individuelles ou collectives de plus en plus nombreuses montrent un intérêt grandissant pour cette nouvelle forme de conception de logements et de mode d'habiter.



2 projets avancés d'habitat participatif



Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

Écouter les besoins des citoyens

Afin de mieux comprendre la relation des citoyens avec leur administration, la Ville de Besançon a développé depuis plus de dix ans de multiples dispositifs d'enquêtes. Un baromètre de la satisfaction de nos conditions d'accueil est élaboré tous les trimestres à partir de toutes les enquêtes réalisées dans les points d'accueils municipaux, qu'ils soient administratifs, culturels, sportifs, de loisirs... et par une enquête en ligne accessible sur le site internet de la Ville. Ces études sont complétées par l'analyse des événements de vie des citoyens. Cela permet de comprendre quels sont les éléments qui «fabriquent» la satisfaction ou l'insatisfaction des usagers ou alors qui «fabriquent» de l'anxiété et d'imaginer et mettre en œuvre des réponses concrètes.

La Ville a ainsi mis en place pour le CROUS et l'Université un baromètre sur le parcours de vie « je m'inscris à l'université » qui permettra au fil des rentrées universitaires de simplifier et faciliter l'accueil des étudiants. De même, un baromètre sur le thème « j'emménage à Besançon » a été expérimenté lors de la journée d'accueil des nouveaux Bisontins et est toujours accessible sur le site Internet de la Ville. L'objectif de ces nouvelles approches nous permet de comprendre la logique de perception des processus administratifs par les habitants, pour le cas échéant les améliorer.

Direction Performance et Conseil de Gestion

47



Préparation de la compote de pommes avec des pommes bio

Du bio et de local dans la restauration municipale



L'approvisionnement en denrées alimentaires de qualité est un enjeu central de la cuisine centrale. Avec un budget d'1,25 M€ consacré à l'achat de ces produits, la Ville a un levier important pour établir ses conditions. Mais il

faut également que les fournisseurs soient en mesure de fournir de quoi confectionner les 5 500 repas quotidiens.

Le choix a été fait de privilégier les achats durables dans le cadre du marché des denrées alimentaires et augmenter la proportion des produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique en relocalisant l'approvisionnement et contribuant à l'organisation de filières locales et/ou issues de l'agriculture biologique (viande bovine et porcine, contribution à l'organisation d'une filière locale de légumes bio).

Dans les crèches, lorsque les enfants ne mangent pas les petits-plats confectionnés par la cuisine centrale, les petits pots fournis sont tous AB. La réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage restent des préoccupations importantes qui sont abordées au cours de formation/ animation tant auprès des personnels que des élèves

Direction Éducation - Cuisine centrale



14 %
du budget achat
des denrées
alimentaires sont
consacrés aux
produits bios
locaux,
12 %
aux locaux
et **4 %** au bios
d'autre origine



**7 associations
ont conduit des
projets
de solidarités**

Appel à projets de solidarité internationale ou d'éducation au développement



À Madagascar, dans un champ de physalis

Dans le cadre de son appel à projets annuel, la Ville de Besançon a attribué des subventions à sept projets portés par des associations œuvrant à accompagner les pays en développement, pour un montant de 8 000 €.

Parmi les lauréats, six concernaient des projets de solidarité internationale, c'est-à-dire des réalisations sur place et une portait sur des actions d'éducation au développement : Un pont pour un puits, ADESI FASO, AMADEA, Médecins d'Afrique, Terre des Hommes, Ingénieurs sans Frontières, Afriq'Énergies.

Direction Relations internationales

Des coopérations directes de la Ville avec nos partenaires



Une pompe pour de l'eau au Burkina Faso

La Ville poursuit son partenariat étroit en termes de coopération avec le Burkina Faso et la Palestine en accompagnant ses partenaires sur des projets de développement :

- coopération avec Douroula (Burkina-Faso) dans le domaine de l'agro-écologie, de l'eau et l'assainissement ; préservation de la biodiversité et protection des milieux et des

ressources. Installation de toilettes écosan ;

- coopération avec le camp d'Aqabat Jaber sur l'eau, l'assainissement, le tourisme rural en randonnée et l'éducation à l'environnement ; Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables est recherchée dans les projets.

Direction Relations internationales



Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

Opération Commerce éco-engagé de Besançon



Après avoir dressé le bilan de l'opération précédentes, la Ville a renouvelé son partenariat avec les commerces du centre-ville. Désormais nommée opération « Commerce éco-engagé de Besançon », la démarche consiste à accompagner les commerçants à pratiquer des écogestes dans la gestion de leur commerce et à s'engager sur une charte de bonnes pratiques : économie d'énergie, tri des déchets, déplacements, eau... Quelques grandes enseignes du centre-ville participent maintenant à la dynamique qui doit entraîner chacun à participer, à sa manière, à l'effort commun de préservation de nos ressources.

À venir : Une mise en relation entre les commerçants pour échanger les bonnes pratiques et des conseils personnalisés pour la mise en place de solutions simples d'amélioration.

Mission Développement durable

10 % des commerces du centre-ville participe à la démarche Commerce éco-engagé de Besançon

Des agents de plus en plus écoresponsables



Pour se rendre rapidement d'un service à l'autre, une solution : emprunter un vélo

Pour leur déplacements professionnels (réunion, visites, enquête etc.), les agents sont invités à privilégier les transports en commun et les déplacements en vélo à assistance électrique.

Les impressions sont limitées et les machines sont programmées en recto-verso, de plus en plus de

démarches sont dématérialisées, comme la gestion des factures, tant en interne qu'avec les partenaires de la Ville.

Le chauffage des locaux est coupé en fin de journée et la nuit pour économiser l'énergie dans les locaux non occupés.

La plupart des salles de convivialités et certains bureaux sont dotés de bio-seau pour récupérer les déchets organiques (déchets alimentaire, marc de café) en vue de les composter.

À venir : Une sensibilisation des agents à travers l'intranet de la Ville notamment sur l'extinction des ordinateurs en absence du bureau.

Toutes directions



47 vélos à assistance électrique sont mis à disposition des agents sur l'ensemble des sites de la Ville

Rédaction et coordination : mission Développement durable - Conception graphique : A-S Rehn / Direction Communication - Ville de Besançon
Photographies : Éric Chatelain, Jean-Charles Sexe, Christine Pidancet.
Imprimerie municipale - Tirage : 160 ex - Mars 2017





Mission Développement durable
eric.durand@besancon.fr